



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 06/08/2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Incendies en Gironde et dans les Landes : reconnaissance d'un sinistre de grande ampleur pour les forêts touchées

A la suite des incendies dits de Saumos du 22 juillet de 39 800 ha environ et de Biscarosse du 23 juillet de 3 600 ha environ, d'une ampleur sans précédent depuis 1949, qui ont ravagé les forêts de Gironde et des Landes mais aussi endommagé plus de 240 bâtiments et entraîné l'évacuation de plus de 250 000 personnes, Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, ministre chargée de la forêt, ainsi qu'Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire ont chargé leurs services de prendre sans tarder un arrêté en application du code forestier reconnaissant le sinistre de grande ampleur pour ces forêts brûlées.

Cet arrêté vise à simplifier la mise en œuvre des opérations de coupe des arbres incendiés dans les zones visées, dans un but de mise en sécurité rapide des personnes et des biens.

Après le passage d'un incendie, il importe en effet de sécuriser les parcelles incendiées en évacuant les arbres brûlés et en enlevant les arbres qui menacent de tomber, et de prendre les mesures permettant de limiter les risques sanitaires.

Dès que les incendies seront définitivement éteints, le présent arrêté permettra aux propriétaires privés de bois incendiés de procéder à l'abattage des bois consécutif aux dégâts causés par ces deux feux sans avertir le centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine comme le prévoit la procédure habituelle avec des autorisations de coupe à instruire, permettant ainsi le lancement des chantiers d'abattage très rapidement. C'est la deuxième fois dans l'histoire récente de la région qu'un tel arrêté est pris, le dernier étant celui de 2022.

Un engagement déterminant des professionnels de la forêt aux côtés des secours

À l'occasion des incendies qui ont frappé la Gironde et les Landes, toutes les entreprises de la filière forestière ont fait preuve d'un engagement exceptionnel aux côtés des services de secours. Présentes dès les premières heures de la crise, elles ont mobilisé leurs équipes et leurs matériels avec une réactivité remarquable pour appuyer les opérations de lutte contre les incendies.

Jour et nuit, elles ont réalisé sur réquisition du préfet des travaux essentiels de création de coupures forestières, contribuant directement à ralentir puis à stopper la progression des flammes. Leur expertise technique, leur parfaite connaissance du terrain et leur capacité à intervenir dans des conditions particulièrement difficiles ont constitué un appui déterminant pour les sapeurs-pompiers engagés sur le terrain.

Les ministres tiennent à rendre hommage à l'ensemble des professionnels de la filière qui, par leur sens des responsabilités et leur dévouement, ont contribué à protéger les populations, des infrastructures stratégiques, des exploitations agricoles, et une partie du patrimoine forestier.

Les pertes pour la filière forêt-bois sont extrêmement importantes, les dégâts seront chiffrés dans les meilleurs délais et une phase de réflexion sur la reconstruction sera engagée prochainement en lien avec toutes les parties prenantes sous l'égide du coordinateur à la reconstitution de la Gironde.

Contacts presse :

Service presse de Monique Barbut,
ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Tél : 01 40 81 78 65

Mél : presse.mtebncn@ecologie.gouv.fr

Service presse d'Annie Genevard,
ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Tél : 01 49 55 59 74

Mél : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr